Réf. Farde e-Assemblées : 2499888

N° OJ : **60**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Avenant au protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise.

Le Conseil communal,

Vu le Protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise approuvé en sa séance du 17 octobre 2022 ;

Considérant la pression immobilière importante sur les réserves foncières de la Ville de Bruxelles ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de prévoir la possibilité de proposer en priorité aux opérateurs régionaux de logements à finalité sociale les terrains communaux (urbanistiquement exclusivement destinés à du logement) mis en vente par la Ville ;

Considérant l'erreur de numérotation des articles dans le Protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville et le CPAS de ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : l'avenant au Protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville et le CPAS de ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise est adopté.

Annexes :

Avenant FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)